06/08/2026

Fiche Cadres

Équipier·e fédéral·e : carte d'identité

Carte d'identité (I4)

Responsable politique AnF Cadres et collaborateurs fédéraux	**Rôle responsable** Cercle Soutien des bénévoles
Thématique ForCaCo Je connais le scoutisme et le mouvement	**Pilier du Cap(s)** Vie du mouvement

Raison d'être de la fonction

L'équipier·e fédéral·e (EqF) soutient les unités d'un groupe d'unités (GU), forme les bénévoles et participe à la vie du mouvement.

Conditions d'admission à la fonction[1]

- Avoir 21 ans au moins
- Avoir signé son Code qualité des adultes (CQA).
- Être en ordre d'extrait de casier judiciaire (ECJ) modèle 2*.
- Posséder le brevet d'animateur scout
- S'engager à se former comme cadre
- S'engager à ne plus exercer, au-delà de l'année scoute en cours, d'autre fonction dans le mouvement

[1] Règlement fédéral

Procédure d'accession à la fonction

L'EqF est élu·e à la majorité absolue par l'assemblée des animateurs, sur proposition de l'animateur ou animatrice fédéral·e (AnF) du GU concerné et de la présidence fédérale (à défaut de réunion de l'assemblée, élection par le relai des équipes d'unité, aux mêmes conditions). Auparavant, il ou elle aura signé le Code qualité des adultes (CQA) et aura mis à la disposition de la fédération un extrait de casier judiciaire modèle 2, vierge, daté de moins d'un mois.

Son mandat est lié à celui de l'AnF qu'il ou elle accompagne.

NB : En attendant l'élection ou dans le cadre de circonstances exceptionnelles, l'EqF peut être nommé·e.

Foulard de la fonction

Blanc à liseré mauve.

Son engagement

Responsabilité de son engagement

L'EqF pilote des missions complètes par délégation d'un AnF, sous la responsabilité de ce dernier ou cette dernière.

Redevabilités de son engagement

L'EqF, au sein de son équipe, s'engage à :

- soutenir chaque unité, chaque équipe d'unité, chaque staff dans leurs projets ou dans leurs difficultés en répondant aux diverses demandes, assurant les intérims, créant du lien, accompagnant les incidents, faisant des visites informelles, etc. ;
  - ⇨ Pour plus de détails, voir le pilier « Nos unités » du Cap(s)
- mettre en place les équipes d'unités (rencontres, accompagnement dans la construction du contrat d'animation d'unité (CAU), élection, suivi administratif et archivage) ;
  - ⇨ Pour plus de détails, voir le pilier « MEPANU » du Cap(s)
- développer l'entraide et la mise en réseau des unités, les encourager à faire mouvement au travers de relai, de mise en réseau, de la promotion des évènements fédérateurs du GU (Agora) ou de la fédération ;
  - ⇨ Pour plus de détails, voir le pilier « Mise en réseau » du Cap(s)
- entretenir de bonnes relations avec les partenaires hors de la fédération (répondre aux sollicitations, créer du lien avec les homologues, etc.) ;
  - ⇨ Pour plus de détails, voir le pilier « Relex » du Cap(s)

- s'assurer que chacun·e puisse devenir scout·e : développement des unités, diversité et inclusion (notamment en soutenant les jeunes unités, en répondant aux demandes d'accompagnement pour les démarches d'inclusion ou de soutien financier) ;
  - ⇨ Pour plus de détails, voir le pilier « Une place pour chacun » du Cap(s)
- organiser au moins cinq relais, riches en apports et en échanges d'informations pour les membres des équipes d'unité ;
  - ⇨ Pour plus de détails, voir le pilier « Relai » du Cap(s)
- prendre part à la formation des bénévoles, animateurs et membres des équipes d'unité ;
  - ⇨ Pour plus de détails, voir le pilier « Formation » du Cap(s)
- participer à la vie du mouvement pour s'enrichir et faire mouvement (notamment en prenant une part active dans les groupes de travail, les pôles et les évènements) ;
  - ⇨ Pour plus de détails, voir le pilier « Vie du mouvement » du Cap(s)
- se former à sa fonction, comme tous les bénévoles du mouvement ;
  - ⇨ Pour plus de détails, voir le pilier « Se former » du Cap(s)
- prendre soin de lui et des autres ;
  - ⇨ Pour plus de détails, voir le pilier « Vie en équipe » du Cap(s)
- contribuer au recrutement et à la pérennité de l'équipe ;
  - ⇨ Pour plus de détails, voir le pilier « Cycle de l'équipe » du Cap(s)
- mettre en place des outils pour bien fonctionner ensemble.
  - ⇨ Pour plus de détails, voir le pilier « Organisation de l'équipe » du Cap(s)

Périmètre de son engagement

En tant qu'EqF, les périmètres d'action sont :

- son équipe fédérale ;
- son groupe d'unités* ;
- ses équipes de formation ;
- les pôles et groupes de travail (GT) dans lesquels il ou elle s'investit.

En s'engageant dans cette fonction, l'EqF peut prendre également le pilotage d'un GT ou d'un pôle.

* Nous sommes une fédération d'unités. Ainsi, même si le périmètre est son groupe d'unités, l'EqF s'engage à soutenir les unités de toute la fédération et à répondre aux besoins éventuels des autres groupes d'unités pour soutenir les unités.

Encadrement et soutien dans son engagement

Pour le soutenir dans son engagement, l'EqF peut spécifiquement compter sur :

- son animateur ou animatrice fédéral·e (AnF) ;
- l'AnF en charge du soutien des cadres et collaborateurs fédéraux ;
- le pôle Soutien des cadres et collaborateurs fédéraux.

Outre ce soutien humain, il ou elle bénéficie également :

- d'un parcours de formation (ForCaCo) ;
- de trois moments de formation continue (Rentrée du mouvement, 24h cadres, Journée des cadres et collaborateurs fédéraux) ;
- de nombreux outils sur le site des cadres ;
- de la newsletter des cadres et collaborateurs ;
- d'un accès à Teams et aux équipes en lien avec ses missions ;
- de bons conseils et outils sur l'équipe Teams des cadres et collaborateurs fédéraux.

Donner son avis

Tout avis ayant pour intention de faire avancer le mouvement est le bienvenu. Que cela concerne son fonctionnement, un projet, une décision..., l'EqF peut toujours donner son avis. Pour que celui-ci soit entendu, il ou elle veille à le donner à la bonne personne : le ou la pilote politique concerné·e, la présidence, un·e membre du conseil fédéral...

Par contre, bien que tout le monde puisse donner son avis, tout le monde ne décide pas tout. Pour savoir quel organe a le mandat de décider quoi, l'EqF se réfère au règlement fédéral.

Pour aller plus loin dans la fonction :

- Cap(s) pour l'équipe fédérale
- Fédération, dis-moi qui tu es
- Mission de cadre
- Mon engagement d'EqF
- Règlement fédéral
- Tableau synoptique de la formation continue des cadres et collaborateurs fédéraux
- Tableau synoptique de la formation des cadres et collaborateurs fédéraux (ForCaCo)

Pas d'accord ?

Interpelé·e par le contenu de cette fiche ? Tu n'es pas d'accord ? Discutons-en.
Contacte le ou la responsable politique de celle-ci pour en discuter.